

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
7 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Chaque jour, de nouvelles mesures viennent compléter les heureux résultats du rétablissement de la paix. Le 11 de ce mois, l'Empereur a signé le décret suivant :

Art. 1^{er}. L'article 1^{er} du projet de loi portant appel en 1857 d'un contingent de 140,000 hommes sur la classe de 1856, et présenté au Corps-Législatif le 28 mars dernier, en vertu de notre décret du 26 du même mois, est remplacé par l'article suivant :

» Article 1^{er}. Il sera fait, en 1857, un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1856, pour le recrutement des armées de terre et de mer. »

Nous avons eu raison d'accueillir avec réserve la dépêche télégraphique de Bruxelles, qui prétendait résumer le débat survenu à la chambre des représentants sur la motion de M. Orts.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Moniteur belge* :

« Le *Journal des Débats* et la plupart des journaux de Paris, arrivés ce matin à Bruxelles, contiennent une dépêche télégraphique, conçue dans les termes qui suivent :

« Bruxelles, mercredi, 7 mai.
» Dans la chambre des représentants, le ministre des affaires étrangères, répondant aux interpellations qui lui étaient adressées, a dit que le discours prononcé par le comte Walewski dans la séance du Congrès du 8 avril n'avait pas encore été officiellement notifié au gouvernement belge.
» Quand cette notification sera faite, le gouvernement a une réponse prête, qui maintiendra énergiquement les droits de la Belgique comme nation indépendante. Aucune puissance, a ajouté le ministre, n'a jamais réclamé une modification

» de la loi sur la presse en Belgique, et jamais le pays ne se soumettrait à une pareille prétention, jamais ! »

» Cette dépêche dénature complètement le sens de la déclaration faite par M. le ministre des affaires étrangères, déclaration claire, nette, catégorique, et qui a été parfaitement comprise par la chambre et le pays.

» M. le ministre des affaires étrangères a dit que jamais le cabinet dont il fait partie ne proposera de changement à la Constitution.

» Il n'a point été interpellé et il n'a pas eu à s'expliquer sur les intentions du ministère relativement aux lois qui régissent la presse. Si cette interpellation avait eu lieu, le gouvernement n'aurait eu qu'une réponse à faire, c'est qu'il entendait se réserver, dans le cercle constitutionnel, sa pleine liberté d'action, pour soumettre aux chambres, quand il le jugerait opportun, les modifications qu'il lui semblerait nécessaire d'apporter à la législation sur la presse. »

Le *Moniteur* fait suivre ce matin la note du *Moniteur belge*, de quelques lignes qu'il importe de reproduire :

« On doit féliciter le gouvernement belge du soin qu'il a pris de ne pas laisser dénaturer son langage ni préjuger ses intentions. Quant au gouvernement français, il a dû se borner à signaler le mal et ses conséquences; c'est au cabinet Bruxelles seul qu'il appartenait de chercher, de trouver et d'appliquer le remède; ce dont le gouvernement de l'Empereur se préoccupe, c'est de l'efficacité du remède, et non de sa nature. »

L'amiral ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le chef de bataillon du génie Faidherbe, gouverneur du Sénégal, le rapport suivant, qui

contient d'intéressants détails au sujet d'une expédition opérée dans la région des Maures Trarzas, sur la rive droite du fleuve :

Saint-Louis, le 4 mars 1856.

Monsieur le Ministre,

L'œuvre si louable en elle-même et si avantageuse pour nous, que, par les ordres de votre département, nous avons entreprise au Sénégal, celle de mettre un terme au dépeuplement de ces contrées par les brigandages des Maures nomades, marche chaque jour vers son heureux accomplissement.

En 1855, comme j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, nous avons chassé les Trarzas du Oualo, et nous les avons rejetés sur la rive droite du Sénégal, où nous avons même fait quelques heureuses razzias. Plus de la moitié du Oualo s'est, depuis, reconstituée sous notre domination : le reste ne tardera pas à le faire.

Mais le roi des Trarzas, bien que forcé de reconnaître, par des défaites répétées et par des pertes énormes, qu'ils ne pouvaient nous disputer ni la rive droite ni le fleuve, proclamait qu'il nous exterminerait jusqu'au dernier si nous osions pénétrer dans l'intérieur de son pays. Les noirs, de leur côté, attendaient cette dernière expérience pour croire à notre supériorité sur leurs cruels persécuteurs.

Ayant reçu quelques renforts de vous et quelques secours de M. le capitaine de vaisseau de Mouléon, commandant la station des côtes occidentales d'Afrique, je résolus de faire une course chez les Trarzas, en y pénétrant par Podor, afin de m'interposer entre eux et leurs alliés les Braknas, du parti de Mohammed-Sidi.

Les Trarzas, d'après les documents officiels ou non que nous possédons, forment une population nomade de 50 à 60,000 âmes.

Mais il présentement, dans leur constitution, des différences essentielles avec ces grandes tribus

FEUILLETON

LE ROMAN DE JAUFRE.

(Suite.)

Et dévorant son impatience, il reprend sa course au galop, et quand il a longtemps couru, voici qu'il rencontre un autre chevalier blessé si grièvement d'un coup de lance qui l'avait percé d'outre en outre, qu'on voyait pendre ses boyaux. Tout ému de ces cris et de des gémissements, Jaufre s'approcha et lui demanda qui l'avait si cruellement frappé et tué les deux autres, et de quel côté était le tort ?

— Hélas ! répondit le blessé en soupirant, je vais vous dire toute la vérité. C'est Estout, le seigneur de Verfeil, qui nous a mis en cet état pour assouvir son orgueil. Ce chevalier est si batailleur et si farouche, que sans raison et sans merci il court assaillir tout le monde.

— Dites-moi maintenant, reprit Jaufre, s'il eut tort en cette occasion.

— Je vous le dirai, seigneur, avec l'aide de Dieu, sans mentir d'un seul mot. Nous allions nous coucher, lorsque Estout vint nous défier ici près à un mien château : s'il eût été jour, nous nous serions bien gardés de sortir, le sachant si brave, qu'il est difficile de lui tenir tête, et si barbare, qu'il ne fait jamais grâce de la vie, mais ne le connaissant pas, nous passâmes impunément le pont-levis. Lui, après nous avoir entraînés très-loin pour nous trahir, s'arrêta tout-à-coup, et revenant la lance baissée sur celui qui le serrait de plus près, il l'étendit mort sur le sable.

Alors nous reconnûmes Estout et tournâmes bride ; mais il nous poursuivit en nous menaçant, et ayant at-

teint mon compagnon, il le tua. Puis il courut sur moi d'une telle rage, que me voyant mort, j'allai le frapper de ma lance sur l'écu ; mais il me fit vider mes arçons et me donna trois coups d'épée qui, par ma foi, m'ont tranché le bras et les muscles. Voilà, Seigneur, comment tout s'est passé.

— Savez-vous dit Jaufre pensif, le chemin qu'il a pris et où je pourrais le trouver ?

— Je l'ignore, seigneur, par Christ ! Mais il peut bien se faire que vous le trouviez plus tôt que vous ne voudrez. Hâtez-vous donc de fuir cette rencontre, car vous n'y gagnerez rien que du fer, et si vous m'en croyez, beau seigneur, tournez bride.

— Tourner bride ! répondit Jaufre, non, par ma foi ! Je vais le poursuivre, au contraire, et si je le rencontre, nous ne nous quitterons pas sans avoir combattu et sans savoir qui a le cœur le plus dur, le bras le plus fort et l'épée la meilleure.

Il prenait congé, à ces mots, du cavalier blessé ; mais celui-ci le supplia de passer jusqu'à son château et de lui faire envoyer du secours.

— Je n'y manquerai pas, dit Jaufre.

Et tenant sa voie vers le manoir du mourant, au bout de quelque temps il aperçut deux tours où deux servants armés se tenaient devant le pont-levis.

— Amis, leur dit-il, Dieu vous sauve !

— Et de mal vous garde, seigneur, répondirent l'un et l'autre.

— J'ai triste message pour vous, continua Jaufre, et mauvaises nouvelles. Votre seigneur git ici près très-mallement navré, et ses deux compagnons sont morts. C'est Estout de Verfeil qui les a déconfits. Allez auprès de votre seigneur qui vous réclame.

Il les recommande ensuite à Dieu et part en toute hâte.

Le temps était clair et beau, et à la lueur des étoiles il découvrit par aventure un verger enclos de murs de marbre et ombragé par les plus beaux arbres qu'on puisse voir au monde. Il devait être plein de fleurs et d'herbes odoriférantes, car il en sortait par bouffées une senteur embaumée et douce comme celle du paradis. Aussi, au tomber de la nuit, tous les oiseaux de la contrée venaient se percher sur les arbres et gazouillaient leurs plus doux chants jusqu'au matin.

Ce verger appartenait à une dame qu'on appelait la belle Brunissende : elle habitait là le château de Montbrun, et n'avait ni père, ni mère, ni mari ; mais sa cour était belle, riche, bien enseignée, et beaux cavaliers, bourgeois, jongleurs et ménestrels y affluaient de tous pays. Le palais, bâti de grosses pierres de taille et couronné de fines dentelures, était flanqué de tours noircies par le temps. Brunissende logeait dans celle du milieu qui avait sept portes, dont les sept gardiens pouvaient lever chacun mille hommes.

Cinq cents donzelles étaient à son commandement ; mais, bien qu'on en vît rarement d'aussi avenantes, Brunissende avait sur toute la seigneurie de grâce et de beauté ; on eût cherché par tout le monde et couru plaines et montagnes qu'on n'aurait pas trouvé femme si parfaite et si gentiment formée. Ses yeux et son beau visage faisaient oublier toutes celles qu'on avait vues, et l'on ne se souvenait que d'elle. Plus fraîche elle était en effet, plus belle et plus blanche que neige sur la blanche gelée, ou que Rose vermeille épanouie parmi les lis.

Mais, hélas ! le bonheur n'était pas le compagnon de sa beauté. Livrée à un chagrin mortel, quatre fois par

algériennes, telles que les Haractas, les Nèmeuchas, etc., qui leur sont comparables par le nombre.

Il y a quatre espèces de tribus bien distinctes chez les Trarzas :

1^o Il y a d'abord des tribus arabes guerrières : les unes (ce sont les Trarzas proprement dits) fournissent les chefs du pays ; on les appelle au Sénégal tribus de princes ; ce sont les Ouled-Dahman, les Attam, etc. ; les autres sont seulement indépendantes sous l'autorité du roi : telles sont les Aleb, les Azounas, les Boudat, etc.

2^o Il y a ensuite des tribus berbères guerrières, ayant presque entièrement oublié leur langue pour l'arabe ; elle sont tributaires des tribus de princes. Ces tribus sont de la nation berbère des Zénagas, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du nord de l'Afrique au moyen-âge. Youssef-ben-Tach-Fin, qui, dans le XI^e siècle, se trouva maître des trois États barbaresques, de l'Espagne, du désert, et qui fonda Maroc, était de cette nation. La grande nation berbère, rivale des Zénagas, était celle des Zénatas, qui fondèrent entre autres villes celle d'Alger.

3^o Puis viennent les tribus berbères de marabouts (tolba), nombreuses, commerçantes, qui ne portent jamais une arme et nous vendent des gomme ; ces tribus repoussent le nom de Zénagas, qui, au Sénégal, a acquis la signification de tributaires. Mais comme elles parlent toutes parfaitement le berbère, elles sont évidemment de la race zénaga.

4^o Enfin, il y a des tribus de mulâtres ou noirs affranchis qu'on appelle Aratins, et qui sont, en quelque sorte, les serfs des tribus de princes.

Comme on le voit, chez les Trarzas, l'élément arabe domine complètement l'élément berbère et l'élément noir, qui s'est mêlé à ces races blanches, y est dans l'esclavage ou, au moins, dans le servage.

Les tribus de Zénagas marabouts vivent de leurs troupeaux et du commerce ; les tribus de Zénagas guerriers et les tribus d'Aratins vivent de leurs troupeaux et de vols sur la rive gauche ; les tribus de princes et d'Arabes indépendants vivent en razzonnant tout le monde, nomades de la rive droite et noirs de la rive gauche.

Le pays des Trarzas était complètement inconnu, même aux indigènes de Saint-Louis ; dans toutes les cartes, la rive droite est en blanc. Il y a sur une seule carte, celle du commandant du génie Louis, un tracé en pointillé du lac Cayar, d'après le général Blanchot, qui lui-même ne l'avait pas vu.

Les évaluations les plus modérées supposaient aux Trarzas 6,000 combattants. D'après les résultats de notre expédition, on serait porté à croire ce chiffre exagéré. Leurs armes sont des fusils à deux coups, de fabrication française, et ils s'en servent avec une très-grande adresse, qu'ils acquièrent en chassant beaucoup.

Dans l'ignorance où j'étais de leurs forces réelles, et ne voulant pas, dans l'intérêt de la colonie, m'exposer au moindre échec qui serait fatal, dans un

moment où tous les peuples de la Sénégambie ont les yeux sur nous ; j'avais réuni des forces considérables : 1,000 hommes de troupe et 1,500 volontaires ; ce qui me faisait une colonne de 2,500 hommes avec 200 chevaux, dont 100 de volontaires, et 4 obusiers. Nous péchions par les moyens de transport. L'infanterie de marine était commandée par M. le chef de bataillon Morel ; la compagnie de débarquement de l'Héliopolis, par M. le lieutenant de vaisseau Serres ; l'artillerie, par M. le chef de bataillon Delassant ; le génie, par M. le capitaine Parent ; les Laptots, par M. le capitaine de frégate Desmarais ; la cavalerie, par M. le capitaine de la Touloubre. Les fonctions de chef d'état-major étaient remplies par M. le capitaine d'artillerie Bonnet, mon aide-de-camp, aidé par M. le capitaine de spahis Bilhau, mon officier d'ordonnance. M. le chirurgien en chef Lepetit et l'aide-commissaire Lientaud dirigeaient leurs services respectifs.

Je voulais me diriger vers ce fameux lac Cayar, autour duquel se réunissent les tribus de Trarzas quand elles ne peuvent s'approcher du fleuve.

Une partie de la colonne fut transportée de Saint-Louis à Naolé par la flottille ; l'autre descendit de Podor au même point, et le 15 au soir nous étions tous bivouaqués sur la rive droite, en face du premier de ces villages, c'est-à-dire à environ cinquante lieues au-dessus de Saint-Louis.

Le 17 au matin, on se mit en marche en se dirigeant vers un gué du marigot de Koundi qu'on appelle Et-Abdjia.

Nous fîmes quatre lieues dans une épaisse forêt de gonakès, qui sert de refuge aux Braknas, quand ils sont en guerre avec leurs voisins, et où personne n'ose les suivre.

Nous bivouaquâmes la nuit du 17 au 18 au confluent des marigots de Baroadi et de Koundi, dans un lieu très-pittoresque.

Le 18, la marche continua, d'abord dans la même forêt de gonakès. Nous y vîmes les tombeaux des rois de Braknas et l'emplacement du camp qu'occupait l'année dernière Mohamed-Sidi.

Une des difficultés qu'éprouvait la marche de la colonne provenait d'une cause singulière. Les sentiers que nous suivions avaient tous été défoncés, au moment où le sol était détrempé par la pluie, par des troupes d'hippopotames. Le trou formé par une seule patte avait jusqu'à 75 centimètres de long, 50 de large, et plus de 40 de profondeur. Ce pays abonde en hippopotames ; nous en vîmes toute une famille à portée de pistolet à notre bivouac du 17.

Nous sortîmes enfin de ce bois de gonakès et arrivâmes dans une belle plaine sablonneuse parsemée de bosquets d'arbres, de collines, et de lacs d'eau douce.

C'était sous cet aspect inattendu que se montrait à nous ce désert mystérieux et si redouté.

Nos volontaires seuls, toujours furetant, prirent une petite caravane de Braknas ; mais les conducteurs s'échappèrent.

La grande halte se fit dans un lieu assez remar-

quable où se trouvait autrefois le village oulof de Dimar, qui s'est depuis transporté sur la rive gauche à Dialmath, et a donné son nom à une province du Fouta. Le chef de Dialmath porte encore le titre d'Eliman Dimar.

De Dimar, une marche de nuit nous conduisit dans une forêt de gommiers clairsemés, sablonneuse et sans eau, où les hommes souffrirent beaucoup de la fatigue et de la soif. Après avoir fait cinq lieues, étonné de ne pas voir le lac que, d'après ma carte et les renseignements, je croyais à quatre lieues au plus de Dimar, je pressai nos prétendus guides de s'expliquer. Ils m'avouèrent qu'ils ne savaient plus où ils étaient.

Nous étions donc perdus au milieu du désert, peut-être à cinq lieues de l'eau dans toutes les directions, avec des hommes mourant de soif, qui se couchaient par terre et ne pouvaient plus marcher. La situation était critique et j'étais dans une terrible inquiétude. Je fit halte, et j'envoyai quelques cavaliers vers l'ouest, où je pensais qu'était le lac, tandis que les guides nous faisaient faire du nord. Au bout d'un quart d'heure, les cavaliers reparurent, poussant des cris de joie ; ils avaient trouvé à un kilomètre de nous, non pas le lac, mais un grand marigot d'eau douce, celui de Guédale, qui conduit au lac et l'alimente.

Nous y trouvâmes un excellent bivouac, et la colonne s'y reposa toute la journée du lendemain.

Je profitai de cette journée pour aller visiter le lac avec les Laptots, commandés par M. le capitaine de frégate Desmarais, l'escadron de spahis du capitaine Touloubre et les noirs volontaires.

En route, nous reconnûmes les traces des tribus qui, averties de notre approche par les fugitifs de la caravane enlevée la veille, se sauvaient devant nous. Arrivé sur les bords du lac, je montai sur une colline assez élevée, qu'on appelle *tound* ou *mourmar*, et je jouis de la vue du lac de Cayar, ainsi nommé par nous, parce qu'autrefois se trouvait sur ses bords le village de Cayar, qui depuis s'est transporté à Gaé, rive gauche, dans le mouvement continu de retraite de la race noire devant les empiètements des Maures. Le chef de la Gaé porte encore le titre d'Eliman Cayar.

Ce lac est appelé R'quiz par les Maures, Khomac par les Ouolofs. Il a environ 7 lieues de long sur 2 de large ; il est bordé de collines boisées ; son eau est douce en toute saison ; ses bords sont peuplés, et l'aspect général ce pays est encore plus beau que celui du Oualo et du lac de Guier (Paniéoul).

J'avais envoyé les volontaires en avant pour tâcher d'attendre les tribus fugitives ; les volontaires Peuls atteignirent les Mradin à l'extrémité nord du lac, et nous rentrâmes à notre camp avec un troupeau de cinq cents moutons et quelques prisonniers.

Mon intention était de faire le tour du lac, mais nous avions trop d'hommes fatigués et blessés aux pieds, sans moyens pour les transporter, je dus renoncer pour cette fois à ce projet.

Le 20, au point du jour, nous nous mîmes en

jour elle menait deuil et se levait trois fois par nuit pour pleurer et gémir. Son seul plaisir était d'ouïr le doux chant des oiseaux du verger. Quand elle les avait entendus elle s'endormait quelque temps et s'éveillait ensuite pour crier et se plaindre, et tous les vassaux de la terre, jeunes et vieux, petits et grands, poussaient à la même heure les mêmes cris et les mêmes lamentations.

Arrivé, comme nous l'avons dit, devant son verger, Jaufre mit pied à terre ; voyant une porte ouverte, il entra, ôta la bride au destrier afin qu'il pût paître à son désir l'herbe fraîche, et mettant l'écu sous sa tête, il s'étendit sur le gazon et s'endormit. A ce moment Brunissende montait avec ses donzelles. Étonnées de ne pas entendre chanter les oiseaux, elle fit appeler son sénéchal et lui dit tout en colère :

— Quelque bête est entrée dans le verger et a fait peur à mes oiseaux ; allez le savoir sur-le-champ ; si, par hasard c'est un homme, qu'il meure ou qu'il soit pris.

— Dame, répondit le sénéchal, j'irai volontiers.

Précédé de deux écuyers qui portaient chacun une torche, il se rendit à cheval au verger et trouva Jaufre dormant de tout son cœur. Il l'appela plusieurs fois et le secoua rudement, mais sans pouvoir le réveiller. A la fin, Jaufre ouvrit les yeux, et levant la tête :

— Franc chevalier, dit-il courtoisement, par ta chevalerie, ton prix et tes enseignements, je t'en conjure, au nom de Dieu, laisse-moi dormir à mon aise !...

— Vous ne dormirez plus, lui répondit le sénéchal, et vous viendrez devant ma dame, car elle ne sera contente qu'après s'être vengée de celui qui a fait peur à ses oiseaux.

— Si Dieu le veut bien, tu ne m'emmèneras point d'ici sans bataille !...

Quand le sénéchal entendit Jaufre réclamer le combat, il commanda à l'un des écuyers d'aller lui chercher ses armes : le fils de Dovon se rendormit pendant ce temps, et le sénéchal, après s'être armé de pied en cap, fut forcé, pour le réveiller, de le secouer aussi rudement que la première fois.

— Chevalier, dit Jaufre en se levant, c'est grand péché que tu commets de troubler mon sommeil, car je suis brisé de fatigue ; mais puisque tu acceptes le combat, me laisseras-tu dormir en paix, si je te fais vider l'arçon ?...

— Je le jure par la foi de Dieu, dit en riant le sénéchal.

Jaufre court aussitôt à son cheval, lui met le frein, serre les sangles et revient au galop sur le sénéchal, qui ayant pris du champ de son côté, le frappa sur l'écu avec vigueur, mais sans l'ébranler. Jaufre, au contraire, le porta par terre du choc. Voilà le sénéchal tout honteux qui regagne au pas le château, et se présente tête basse devant sa dame.

— Eh bien ! dit Brunissende, qu'avez-vous trouvé dans le verger ?...

— Un chevalier armé, qui n'a pas son pareil au monde et qui dormait si profondément qu'à peine ai-je pu le réveiller.

— Et pourquoi ne l'avez-vous pas amené. Je veux qu'on me l'amène, car je ne mangerai, si Dieu m'aide, qu'après l'avoir fait pendre !

— Dame, répondit le sénéchal, il n'a pas voulu me suivre et je n'ai pu le réveiller.

— Non, dit-elle, mandez à la guette de sonner le réveil à mes chevaliers.

Le sénéchal obéit ; la guette sonna, et à l'appel du cor

cinq cents chevaliers se rendirent dans la salle où les attendait Brunissende, pâle de dépit et de colère.

— Barons, leur dit-elle, un chevalier orgueilleux et méchant est entré dans mon verger et refuse d'en sortir. Or, s'il ne paie cette insolence de sa tête, plus jamais je ne veux tenir terre ni honneur.

— Dame, répondit alors un chevalier grand, vigoureux et bon aux armes, qu'on appelait Simon le Roux, j'irai le chercher, si vous voulez, et vous l'amènerai, je crois, mort ou vif.

— Allez ! dit Brunissende ; et, ajouta le sénéchal, par mon chef, Simon, prenez garde à vous ! Il sait bien défendre sa cape, et je tiens pour preux celui qui l'en dépouillera.

Simon, sans rien dire, descendit au verger, y trouva Jaufre endormi, et lui cria rudement :

— Sus, chevalier, alerte !... Jaufre ne bougeant pas plus qu'un roc, Simon lui donna un coup sur le côté qui le réveilla en sursaut.

— Tu m'avais pourtant promis de me laisser dormir, dit-il, et c'est grande félonie de me manquer de foi quand tu me vois accablé de fatigue.

— Viens parler à ma dame, reprit Simon, ou je t'y conduirai de force.

— Nous saurons avant quel est le plus fort, dit Jaufre entre ses dents.

En sautant sur son cheval, il courut contre Simon qui venait l'assaillir de grande ardeur.

(La suite au prochain numéro.)

marche vers le fleuve en côtoyant le marigot de Guédaie, et, après une halte faite sur ces bords pour laisser passer la chaleur du jour, nous arrivâmes le soir en face de Gaé, après avoir traversé le gué de Kanabé-Sal.

Les noirs des villages de la rive gauche, apprenant que nous revenions du lac Cayar, nous regardaient comme des êtres surnaturels; car nous avions fait une chose qu'ils croyaient tout-à-fait impossible.

Le 21, sans quitter la rive droite, nous allâmes de Gaé à Dagana en passant le marigot de Sokam au gué de Tiotoro.

Le 22, nous nous rendîmes de Dagana à Richard-Toll, toujours sur la rive droite. Dans la nuit du 22, nos volontaires allèrent à Téniahar, à six lieues dans l'intérieur, faire une razzia sur les Zomboti; ils ramenèrent 300 moutons et 25 prisonniers.

Le 23, nous allâmes brûler les deux villages de Garak, habités par des Oulofs sujets des Trarzas. La population appelée par nous s'était rendue à Mbagam, sur la rive gauche, où elle s'établit sous nos ordres.

Tout cela se faisait sans que nous vissions un ennemi; les Maures paraissaient avoir renoncé à leur projet de nous exterminer.

Le 22, en revenant au fleuve, l'avant-garde fit lever quatre beaux lions. En général, tous le pays que nous avons parcouru dans cette expédition est couvert de traces d'animaux féroces ou autres.

Le 24, nous allâmes de Dickten (l'ancienne escale du désert) à Khann. Les volontaires partirent le soir même pour faire une razzia dans le Ganar, aux environs de Dara; ils ramenèrent 600 bœufs, 20 chameaux, 800 moutons et 20 prisonniers. Cette razzia fut faite sur les Ouled-Rahmoun, les Roumbaten, les Takharedjen et quelques tribus de marabouts.

Je voulais conduire toute la colonie à Dara, village du Ganar, à cinq lieues du fleuve, habité par des Oulofs sujet des Trarzas; nos guides nous assurèrent qu'il n'y avait d'eau douce ni sur la route, ni à Dara. Je laissai donc la colonne campée sur le marigot de Bépar-Ndek, à une lieue du fleuve, et prenant avec moi les 100 laptots commandés par M. le capitaine de frégate Desmarais et les 80 chevaux de l'escadron de spahis, je partis le 27, à midi, pour Dara; c'était donner la belle partie aux Maures.

Je pris les devants avec l'escadron, et après avoir fait trois lieues, nous rencontrâmes une bande d'Ouled-Embarek; nous nous mîmes à leur poursuite, et quelques-uns d'entre eux, se voyant coupés, se blottirent dans une broussaille, décidés à vendre chèrement leur vie. On se jeta sur eux; mon maître d'hôtel, plein de dévouement, en se précipitant le premier dans la broussaille, eut le bras gauche fracassé par deux balles; un spahis eut le front effleuré, et un cheval fut blessé à la tête. Huit Maures furent tués en cet endroit et six faits prisonniers. Je continuai de pousser en avant jusqu'à Dara, que venait de quitter deux heures auparavant, le prince trarza Ould-Ahmet-Chem, à qui le village payait tribut.

Nous brûlâmes le village et nous en enlevâmes en bloc la population qui m'a paru être de cinq cents âmes environ, et que nous allons établir sur la rive gauche dans le Oualo.

Le 27, la colonne se rendit à l'entrée du marigot de Ndiadier (Maringouins). Là, j'embarquai l'infanterie et les matelots de l'*Helioptis* sur l'*Epervier* pour les renvoyer à Saint-Louis, et la cavalerie, l'artillerie sans ses pièces, les laptots et les volontaires continuèrent leur route par terre avec les troupeaux pris aux Maures, et rentrèrent à Saint-Louis, après avoir fait, depuis Podor, une marche de cent lieues, en comptant les pointes que nous avons poussées dans l'intérieur.

Nous apprîmes par les prisonniers que le roi Méhammed-el-Habib s'était sauvé bien loin dans l'intérieur avec sa famille, laissant son pays, ses tribus et leurs biens à notre merci.

Les Maures sont furieux contre lui et contre ses princes, et les noirs nous regardent décidément comme appelés à devenir les maîtres du pays, si nous persistons dans notre nouvelle attitude.

Avec cent chameaux pour porter de l'eau, nous pourrions poursuivre les princes trarzas où ils se sont réfugiés; espérons qu'ils ne nous y contraindront pas, et qu'ils comprendront qu'il leur est impossible de supporter plus longtemps une guerre aussi désastreuse pour eux.

Il me reste, monsieur le Ministre, à appeler votre bienveillance sur les officiers et les troupes qui ont accompli, sous le 16° degré de latitude et dans des contrées tout-à-fait inconnues, une course aussi longue et aussi pénible, pendant laquelle le meilleur esprit n'a cessé d'animer tout le monde et de soutenir les courages.

Il n'est entré à l'hôpital, à notre arrivée à Saint-Louis, qu'une quinzaine d'hommes atteint de légères indispositions.

Je joins à ce rapport une carte du pays que nous avons parcouru, avec tous les renseignements que j'ai pu me procurer, et sur laquelle est tracé l'itinéraire de la colonne, fait sous la direction de M. le capitaine du génie Parent.

Le gouverneur, L. FAIDHERBE.

FAITS DIVERS.

On écrit de Saint-Etienne au journal le *Droit*:

« La nouvelle d'un effroyable malheur, survenu sur les bords de la Loire, est venue contrister la population de Saint-Etienne. Le bac qui fait le trajet sur ce fleuve entre Chambles et Saint-Victor-sur-Loire a été emporté par les eaux, et vingt-et-une personnes ont péri.

« Les uns disent que c'est le bateau qui s'est entr'ouvert, les autres disent que c'est la traîlle qui s'est rompue. Toujours est-il que ce funeste événement est dû au mauvais état de l'appareil destiné à faire passer les voyageurs d'une rive de la Loire à l'autre.

« Les victimes appartiennent, presque toutes, à la population de la commune de Chambles et des environs: ce sont, pour la plupart, des femmes qui venaient vendre leurs denrées au marché de Saint-Etienne.

« M. le préfet de la Loire s'est empressé de se rendre sur les lieux, ainsi que le procureur impérial.

— Nous citons, pour la curiosité du fait, l'extrait suivant du journal l'*Express*:

« M. Soyer, ayant été prié par sir W. Codrington de présider aux apprêts du grand déjeuner offert aux généraux Luders, Pélissier, La Marmora, etc., à l'occasion de la revue des armées alliées, le 17 du mois dernier, a composé une pièce formidable de résistance qui a été très-fêtée par les généraux alliés, et surtout par le général Luders, à qui elle avait été dédiée. Cette pièce s'appelait l'*Emblème culinaire de la paix* (de Soyer) ou la *Macédoine ludersienne à la Alexandre II*. C'était un plat monstre, pyramidal, entouré de guirlandes d'oliviers, et surmonté de petits drapeaux des nations réunies. »

CHRONIQUE LOCALE.

Voici le verdict rendu contre les voleurs des caves Bruneau:

Bourasseau est condamné à cinq années de travaux forcés.

Bouvet, à une année d'emprisonnement.

Thibault, Félix, à cinq années de réclusion.

Thibault, René, est acquitté.

Ce matin, à 9 heures, la Loire marquait à l'échelle du pont Cessart 5 m. 57 c. — Les journaux du haut de la Loire annoncent heureusement de la baisse dans toutes les rivières. P. GODET.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur donne avis qu'il sera procédé, le samedi 17 mai courant, à la Sous-Préfecture, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'un presbytère à Saint-Lambert-des-Loèves.

Le devis s'élève à 17,000 fr.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, mardi soir, 13 mai. — Les journaux de Constantinople, du 3 mai, apportés par l'*Indus*, rapportent que les fanatiques de Marash, ont brûlé l'agent anglais et sa famille. Quelques correspondances particulières ajoutent que le cadî excitait les meurtriers. Des troupes ont été expédiées par le Sultan, qui a donné des ordres sévères de répression.

« Omer-Pacha est chargé d'organiser des colonnes mobiles qui parcourront les provinces dans lesquelles la misère paraît devoir causer de l'agitation. Les Abases, réunis sous la présidence du prince Hamed, réclament en faveur de leur nationalité; une députation Abasienne est attendue à Constantinople.

« Quelques milliers de Géorgiens ainsi que des Tartares de Crimée ont été reçus dans la Dobrudscha.

« On mande d'Alexandrie, qu'on y attend le général d'Orgoni, ambassadeur extraordinaire de l'empire des Birmanes. » — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 avril.

NAISSANCES. — 1^{er}, Thérèse-Hélène-Marie-Estelle-Henriette Brou, rue de Bordeaux; — 7, Florent Jacob, rue Saint-Lazare; — Louise-Albertine-Juliette Morancé, rue du Portail-Louis; —

Eugénie-Marie-Hélène Travailard, quai de Limoges; — 8, Louise Luzé, place du Chardonnet; — 14, Pierre-Emile-Eugène Gallet, rue du Portail-Louis; — Edouard-Joseph Desmazure, rue de Rouen; — Eugénie Pointeau, carrefour Dacier; — Pauline Ballier, rue Saint-Jean; — 15, Louis-Théophile Garin, rue de Fenet; — 16, Camille Princé, rue Saint-Nicolas; — 17, Alfred Nourri, rue de Fenet; — 21, Ernestine Dessillé, au Petit-Puy; — 22, Eugénie Bouvet, à la Croix-Verte; — Henri Carpentier, rue Beaurepaire; — Marguerite-Marie Freite-Damicourt, place de la Bilange; — Gustave Jacob, rue d'Orléans; — 23, Jean-Baptiste-Frédéric Lorideau, rue de Fenet; — 24, Louise Piau, rue de Fenet; — 25, Emilie-Ernestine Gatard, place du Marché Noir; — 28, Charles Loyau, rue de la Chouetterie.

MARIAGES. — 1^{er}, Louis Prêtre, marinier, a épousé Marie Desessards, domestique, tous deux de Saumur; — 5, Edmond Bruneau, ferblantier, a épousé Rose Bassereau, lingère, tous deux de Saumur; — 7, Proust, cordonnier, a épousé Augustine-Marie Boizard, tous deux de Saumur; — 10, Jules Goret, négociant à Angers, a épousé Julie-Fortunée Veron, de Saumur; — 16, Pierre Frulon, domestique, a épousé Marie Arsène, femme de chambre, tous deux de Saumur; — 19, Claude Bignon, négociant, de Rhodès, a épousé Rose-Mélanie-Amanda Seonnet, de Saumur; — 21, Jean-Baptiste-Louis Crotte, sergent infirmier-major à l'Ecole, a épousé Félicité Gilbert, lingère, tous deux de Saumur; — 23, Louis Proust, camionneur, a épousé Virginie Ladubay, couturière, tous deux de Saumur; — Pierre Tortu, maroier, a épousé Françoise Papot, cuisinière, de Saumur; — Joseph Rebeilleau, praticien, a épousé Marie-Joséphine Duret, tous deux de Saumur; — 29, Jean Matrat, charpentier, a épousé Anne Ricou, marchande, tous deux de Saumur; — 30, Jules Breton, fondeur, a épousé Elisa Guespin, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Lasnault, mort-né, à la Croix-Verte; — 5, Anne Renard, journalière, 60 ans, femme Angebault, Basse-Ile; — 8, Jean-François Jolly, pêcheur, 78 ans, Basse-Ile; — François Gay, 1 an, rue Notre-Dame; — Marguerite Gerbier, journalière, 75 ans, veuve Chemineau, à l'Hôpital; — 9, Julie Chatonin, 10 ans, à l'Hôpital; — Alexis Effray, tailleur d'habits, 60 ans, célibataire à Sainte-Gemmes; — Auguste Oger, militaire, 24 ans, célibataire, à Sébastopol; — Louis Regnier, grenadier, 25 ans, célibataire, à Constantinople; — Alphonse Roux, zouave, 17 ans, célibataire, à Oran; — Pierre Vetelé, marchand de Volailles, 50 ans, rue de la Tonnelle; — Auguste Barjol, marinier, 38 ans, à l'Hôpital; — 10, Eugénie Maloire, 8 ans, rue Saint-Pierre; — Louise Raguin, 22 ans, femme Vancel, rue de la Visitation; — 11, Marie Landais, 2 ans, rue de Fenet; — Charles Berard, 4 mois, place de l'Arche-Dorée; — Marie Lehou, rentière 71 ans, célibataire, rue Beaurepaire; — 12, Aline-Marie Paing, 1 mois, place de la Bilange; — 13, Louis-Marie-Auguste-Victor Château, 23 jours, rue de Fenet; — 17 Pierre Bossard, taillandier, 59 ans, rue de la Visitation; — 18, Marie-Louise Chartier, 4 jours, rue de la Grise; — 20, Bretignolles, mort-né, rue de Bordeaux; — Félix Jean, rue de Fenet; — 21, Marie Dufour, 63 ans, veuve Laroche, à la Croix-Verte; — 22, Perrine Drujeon, 64 ans, femme Rondou, au Petit-Puy; — 24, Angélique Bonnet, rentière, 90 ans, veuve Deville, rue d'Orléans; — Louis-Clément Peltier, 6 mois, à la Providence; — 28, Anne Auriotte, journalière, 62 ans, veuve Besnier, à l'Hôpital; — 29, Levesque-Desvaranne, lieutenant, 30 ans, célibataire, à Sébastopol; — 30, Marie-Marguerite Hardré, 81 ans, veuve Gilbert, rue de Fenet; — René Gouzé, menuisier, rue de la Visitation.

Nous invitons les personnes menacées ou atteintes de maladies de poitrine, *Bronchites, Asthmes et Catarrhes*, ainsi que d'*Hémorragies, pertes et autres affections* dans lesquelles le sang est attaqué, à prendre connaissance de la brochure **SANTÉ** par l'**EAU LÉCHELLE**. Celles qui sont atteintes de *maladies nerveuses*, telles que *migraines, pesanteurs d'estomac et d'intestins, névralgies et palpitations*, liront aussi la notice sur la **NÉVROSTINE** dont l'emploi général produit des guérisons inespérées. Dépôt chez la généralité des pharmaciens, qui délivreront les brochures gratis. (242)

BOURSE DU 13 MAI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 94.

BOURSE DU 14 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 75.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LEGALE.

Suivant exploits de Simon, huissier à Saumur, et de Richaudeau, huissier à Montoire (Loir-et-Cher), en dates des 7 et 8 mai 1856, enregistrés, et à la requête : 1° de M. Pierre Chatry, agent-voyer, demeurant à Bourgueil; 2° de M. Jérôme Gendron, propriétaire, demeurant à Tours, boulevard Heurteloup, n° 9; 3° de M. Gustave Bienvenu, architecte, demeurant à Tours, même boulevard, même numéro, pour lesquels domicile a été élu en l'étude de M^e Labiche, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur.

Notification a été faite :

1° A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2° A M. Ernest-Abel-Auguste-Honorat comte Salmon de Loiray, propriétaire, demeurant à la Choletière, commune de Saint-Quentin-sur-Montoire, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher).

De l'expédition d'un acte fait au Greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 24 avril 1856, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour, audit Greffe, par M^e Labiche, avoué des requérants, de l'expédition d'un contrat reçu par M^e Baudry, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le 16 mars 1856, enregistré, contenant vente au profit des requérants sus-nommés, par M^{me} Clémentine-Marie Duchastel, veuve de M. Augustin-Victor-Honorat comte Salmon de Loiray, propriétaire, demeurant ci-devant au château de la Charpennerie, commune d'Epeigne, (Indre-et-Loire), et actuellement au Mans, maison de l'Adoration perpétuelle, de la moitié lui appartenant indivisément avec M. Dutillet, son neveu, dans les biens ci-après, tous situés commune de Varennes-sous-Montsoreau, à savoir :

1° Un morceau de terre, planté d'osiers et affié d'arbres futaies et truisards, situé entre la Levée et la Loire, au canton des Trois-Maillets et nommé la Presqu'île-de-la-Brèche, contenant quatre hectares dix-huit ares quatrevingt-dix-sept centiares, et joignant Chateignier, au midi la Loire, au nord la levée ou route impériale d'Angers à Briare;

2° Un petit pré, situé au même lieu de la Brèche, en face du terrain ci-dessus, de l'autre côté de la Levée, contenant vingt ares environ, et joignant au nord et au couchant la veuve Beauron ou ses représentants, au nord la Levée, et au levant Grosbois;

3° Enfin, un autre terrain, partie en pré affié de peupliers et partie planté en osiers, placé également sur le bord de la Loire, situé au lieu dit l'île Oger, contenant trois hectares soixante ares deux centiares, et joignant au levant les enfants Percher, au midi la Loire et au nord la levée; tels au surplus que lesdits immeubles se poursuivaient et se comportaient au moment de la vente et sans aucune garantie de part ni d'autre pour le plus ou moins de contenance.

Cette vente a été faite, outre les charges ordinaires, le prix principal de dix mille francs payés comptant aux termes du contrat de vente qui en contient quittance.

Les exploits sus-datés contenaient déclaration aux sus-nommés, que ladite notification leur était ainsi faite, conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir dans le délai de la loi, savoir : M. le Procureur impérial au profit de qui de droit, et M. le comte de Loiray fils à son profit, telles ins-

criptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient gréver les immeubles sus-désignés, et que faute par eux de le faire dans ledit délai et icelui expiré, lesdits immeubles passeraient es-mains des requérants francs et libres de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites.

Ils contenaient, en outre, déclaration à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires des immeubles dont il s'agit étaient, outre la venderesse : 1° M. Abel Duchastel, propriétaire, et dame Madeleine Guérin, son épouse, tous deux décédés, pour partie;

2° L'Etat, pour autre partie. Ils contenaient, enfin, déclaration à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales sur les immeubles dont s'agit n'étant pas connus des requérants ceux-ci feraient publier ladite notification dans les formes voulues par la loi.

Fait et redigé par l'avoué licencié soussigné, le 10 mai 1856.

(305) Signé : LABICHE.

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN, MAISON avec Cour et Jardin, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ROYER.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur, en date du douze mai mil huit cent cinquante-six,

Le sieur Georges Royer, marchand cordonnier, demeurant à Saumur, place de la Bilange,

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Rallet-Laporte, juge audit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kernéis, teneur de livres, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme, Le Greffier du Tribunal, A. DUDOUET. (306)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 31 mai 1856, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture d'avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (307)

BALZEAU fils, BOTTIER

Et cordonnier pour Dames,

A l'honneur d'informer qu'il vient d'établir à Saumur, rue Saint-Jean, n° 21, un magasin et fabrique de chaussures en tout genre.

Ayant travaillé cinq ans à Paris dans les meilleures maisons de confection, il espère pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien visiter son magasin. (300)

MAISON BOURGEOISE

Avec JARDIN et toutes servitudes, Sise au Pont-Fouchard, rue des Pauvres.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT. S'adresser à M. FROGER, pâtissier, rue du Puits-Neuf. (230)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly. (257)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON avec JARDIN, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 7.

S'adresser à M. ANGIBAULT, marchand à Saumur. (160)

A LOUER PRÉSENTEMENT

JOLIE HABITATION, JARDIN y attenant, planté de 400 arbres fruitiers. Le tout situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

AVIS.

Une Fabrique de Savons durs et mous, d'Huiles et de Graisse pour voitures, le tout fabriqué d'après des procédés entièrement nouveaux et d'une qualité garantie supérieure, demande un Représentant à la Commission.

S'adresser par lettres à M^r H. P. E., poste restante, à Batignolles (Paris).

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^m à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph^m Ménière. (59)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Quatre CHAMBRES de plain-pied et GRENIER, JARDIN, CAVE, ECURIE, situés à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. EFFRAY, maréchal, quai de Limoges. (293)

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de Vallet pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature : VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 48; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE, A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie. On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pécher, et au Miel.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)